

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 16 juin 2009 portant nomination au centre de lutte contre le cancer à Angers

NOR : SASH0930711A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 6162-10 ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;
Vu la délibération du conseil d'administration du centre régional de lutte contre le cancer Paul-Papin, à Angers, en date du 2 avril 2009 ;
Vu l'avis du bureau de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer en date du 5 mai 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

M. le Pr François Régis BATAILLE est nommé en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer Paul-Papin à Angers pour une durée de cinq ans à compter du 15 juin 2009.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le préfet du département de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 16 juin 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins et du chef de service :

*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*

E. QUILLET